

Le Messenger

des descendants de Nicolas Perrot

Volume 1, n° 3 – Avril 2007

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Il y a un an, de cela, nous procédions à la création de l'Association des descendants de Nicolas Perrot à Joliette. Lors de l'assemblée générale de fondation, les quelque cinquante membres présents élargissaient un conseil d'administration permanent, adoptaient les statuts et règlements ainsi qu'un plan d'action dont l'objectif était de guider les membres élus quant aux chantiers à mettre en place pour atteindre les buts fixés par l'assemblée.

Je suis heureux de vous informer aujourd'hui, que le conseil d'administration a adopté un logo, a mis sur pied un journal qui sera publié 3 ou 4 fois par année, a développé un site web qui est en opération depuis le début d'avril, a mis sur pied la structure financière et administrative de l'Association, a, pour la première fois, pris à sa charge l'organisation de la rencontre annuelle des descendants de Nicolas Perrot – activité qui se tenait en septembre dernier à Saint-Sulpice.

Depuis le début de 2007, le conseil d'administration travaille à l'organisation de la prochaine rencontre qui, en 2007 aura lieu à Montréal. Si vous voulez participer à cette fête, bloquez immédiatement la date du dimanche 16 septembre à votre agenda.

En effet, c'est sur des lieux que notre ancêtre a bien connu puisque c'est dans le secteur de la Pointe-à-Callières que Nicolas Perrot, à la demande du gouverneur de la Nouvelle-France servit d'interprète auprès des tribus de l'Ouest venues à Montréal pour y signer la Grande Paix en 1701.

La journée débutera, à 10 h 30, par la messe commémorative à la chapelle du Sacré-Cœur de la basilique Notre-Dame-de-Montréal. Après, la messe, les participants seront invités à se rendre à l'auberge Saint-Gabriel pour le dîner. En début d'après-midi, il y aura la tenue de l'assemblée générale et la visite du musée de la Pointe-à-Callières à 14 h 30. C'est un rendez-vous à ne pas manquer...

Vous avez peut-être reçu un avis du registraire vous indiquant que le temps est venu de renouveler votre adhésion. Si c'est le cas, faites parvenir votre paiement au secrétariat. En retour, vous recevrez une nouvelle carte de membres plastifiée qui sera valide tant et aussi longtemps que vous renouvelez, à chaque année, votre adhésion.

Le président,
Claude Perreault

À retenir

Rencontre annuelle des descendants de Nicolas Perrot 2007

**Le 16 septembre 2007
à Montréal**

- 10 h 30 Messe
- 12 h Dîner (Auberge Saint-Gabriel)
- 13 h 30 Assemblée générale
- 14 h 30 Visite du musée de la Pointe-à-Callières

Sommaire

- Message du président p. 1
- Hommage à Cécile Perreault p. 2
- Les sœurs Raclos pp. 2 et 3
- Un descendant de Nicolas Perrot, le Chevalier de Lorimier pp. 4 et 5
- De la naissance de Nicolas Perrot p. 6
- Un peu de généalogie p. 7
- Une carte de membre permanente p. 8



Association des descendants
de
Nicolas Perrot

1595, rue Piette
Joliette (Québec) J6E 3W3

<p style="text-align: center;"><i>A la douce mémoire de</i></p>  <p style="text-align: center;">Cécile Perreault épouse de feu Harold Webster décédée le 26 décembre 2006 à l'âge de 80 ans et 6 mois.</p>  	<h2 style="text-align: center;">HOMMAGE À MADAME CÉCILE PERREAULT-WEBSTER</h2> <p>Le 26 décembre dernier, une grande dame nous a quittés. En effet, Madame Cécile Perreault-Webster s'est éteinte à la suite d'une longue maladie, à l'âge de 80 ans et 6 mois.</p> <p>Femme de cœur, énergique, déterminée, elle a consacré sa vie au service des autres. Secrétaire à la Société de généalogie de Lanaudière pendant de nombreuses années, elle y a œuvré bénévolement jusqu'à la fin de sa vie.</p> <p>Elle s'est intéressée à la vie de Nicolas Perrot. Un jour, j'ai eu le privilège de lire un article le concernant. Elle a su toucher mon cœur. Par la suite, j'ai été invitée, par notre ami, Gilles Robillard, à la contacter. Des liens d'amitié se sont tissés au fil des années. Elle nous a toujours honorés par sa présence à chacun des rassemblements. Je veux par la présente, lui témoigner ma gratitude</p> <p>Madame Webster,</p> <p><i>Au nom de tous les descendants de Nicolas Perrot, nous vous exprimons notre profonde reconnaissance pour votre dévouement. Vous avez semé de l'amour, vous en récoltez les fruits. L'Association a pris jour en 2006, nous comptons maintenant une centaine de membres, nous vous en devons une fière chandelle!</i></p> <p>L'Association des descendants de Nicolas Perrot Lise Perreault-Christin, vice-présidente Vous serez toujours présente dans mon cœur.</p> <p>Madame Cécile Perreault-Webster était membre de l'Association depuis la fondation.</p>
--	---

LES SOEURS RACLOS

Les filles du roi sont des orphelines élevées par des religieuses aux frais de Sa Majesté. Elles ne ressemblent pas du tout aux filles de joies nées de racontars parfois épicés. Il s'agit tout simplement de jeunes filles qui doivent trouver mari dans les quelques semaines à la suite de leur arrivée en Nouvelle-France. C'est ainsi que quelque 1 200 filles du roi arrivèrent dans la colonie, à la recherche d'un mari dans les années 1660. Ainsi, en 1671, quelque 125 filles du roi quittèrent la France, dont une quarantaine de Parisiennes. Parmi elles se trouvaient les trois sœurs Raclos : Françoise, Marie-Madeleine et Marie, âgées respectivement de 18, 17 et 15 ans. Voulant s'assurer de la qualité de ses futurs gendres, le père, Godebon ou Ildebon Raclos accompagnait ses filles.

Marie, la plus jeune, fut la première à trouver mari. Le 12 octobre 1671, par devant le notaire Romain Becquet, elle promettait d'épouser René Baudoin, fils de Jacques et de Madeleine Pichon, originaire de Courcival dans le Maine (Sarthe). La cérémonie nuptiale dut avoir lieu à Champlain, dans les jours qui suivirent. Marie apportait un dot de 1000 livres, plus 100 autres données par le roi, ce qui était considérable à l'époque.

Marie-Madeleine née en 1654, passa son contrat de mariage le 11 novembre suivant devant le notaire

Guillaume de Larue. Les épousailles durent être célébrées dans les jours suivants, à Champlain également. Il est probable que Marie-Madeleine apportait une dot analogue à celle de Marie car on suppose que les trois sœurs furent avantagées à parts égales. Les 3 sœurs assistaient à cet événement ainsi que le père et le futur époux, Nicolas Perrot.

Enfin, Françoise, l'aînée des trois, épousera Michel David dans la région de Trois-Rivières, en décembre 1671. Les deux sœurs sont présentes lorsque l'acte est paraphé, mais le père n'y est pas : il est sur le navire qui le ramène en France.

Nous savons également que Colette Raclos de Paris, veuve d'André d'Hoin, procureur à la Cour du Parlement, et tante d'Ildebon, a légué, en juillet 1687, à ses cinq nièces (Colette, Françoise, Marie-Madeleine, Marie et Pierrette) la somme de 10 000 livres à diviser entre elles à parts égales. Un tel héritage est toujours bienvenu. Cependant pour Nicolas Perrot et Marie-Madeleine cet héritage pose un sérieux problème : Nicolas, criblé de dettes, ses créanciers attendent le moment propice pour s'emparer du magot. Nicolas Perrot accepte que son épouse demande la séparation de biens afin qu'elle puisse, sans dommages, récupérer sa part d'héritage, que le curé de Champlain, Hazeur de L'Orme, s'offre à aller recueillir à Paris.

Le curé se rend à Paris et rapporte le montant, mais réclame une commission de 50 %. Ces conditions jugées exorbitantes suscitent un procès. Le Conseil Souverain oblige Hazeur à remettre à Madeleine la somme de 5 411 livres.

Au lendemain de la mort de son mari survenue le 13 août 1717, Madeleine Raclos sombra dans une dépression mentale. À quelques reprises dans le passé, elle avait manifesté d'inquiétants symptômes. Ceux-ci s'aggravèrent : dans sa brumeuse mémoire tournoyaient des bribes de récits des voyages fabuleux qu'autrefois son mari lui confiait à son retour des contrées lointaines. C'est elle maintenant qui voulait partir, aller à l'aventure. Pour son esprit borné, les régions inconnues, c'est la seigneurie de Saint-Sulpice où la plupart de ses enfants sont établis. Au lendemain de la mort de Nicolas elle charge un de ses fils d'acheter une terre à Saint-Sulpice pour venir y vivre. Le 18 octobre 1717, Pierre achète, au nom de sa mère, la terre de Pierre Gour, voisine de celle de son frère Jean, pour la somme de 2 400 livres. Elle ne demeurera jamais à cet endroit.

Le 12 octobre 1719, ses enfants, à l'exception de Pierre qui n'a pu quitter Saint-Sulpice, se réunissent aux Trois-Rivières avec leur mère et cette dernière accepte de signer l'acte de cession de ses biens et, le lendemain, l'acte de partage entre ses enfants.

Ces biens sont assez imposants : une terre de sept arpents de front par 20 de profondeur dans la seigneurie de Bécancour avec maison grange et étable, une concession de deux arpents de front par 21 de profondeur dans la seigneurie Dutort, sur laquelle il y a une grange couverte de paille ainsi que la terre achetée à Saint-Sulpice en 1717 et que cultivaient ses fils.

Madeleine accepte de demeurer en permanence aux Trois-Rivières chez sa fille Françoise. Mais l'état mental de la pauvre femme suscite à nouveau de grandes inquiétudes. Elle ne veut plus rester chez sa fille, ni aller demeurer à l'hôpital des Ursulines. Elle souhaite s'établir dans ces lointaines contrées que sont Bécancour et Saint-Sulpice! Le 21 juin 1720, ses enfants sont réunis dans l'étude du notaire Poulin pour analyser la situation et prendre la décision qui s'impose. On demande à Françoise de s'imposer le sacrifice de continuer à prendre soin de leur mère et de la dédommager. Madeleine Raclos vivra encore quatre ans dans la démence la plus complète. Elle meurt en juillet 1724 et sera inhumé à Trois-Rivières, le 8 juillet, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Un descendant célèbre de Nicolas Perrot... le Chevalier de Lorimier

Famille de Lorimier	Famille Perrot dit Châteauguay
Guillaume de Lorimier et Jeanne Guilbault Saint-Leu et Saint-Gilles (Paris)	Nicolas Perrot et Madeleine Raclos (Cap-de-la-Madeleine, 11-11-1671)
Guillaume et Marguerite Choret (Champlain, 27-01-1695)	Michel et Jeanne Beaudry (Trois-Rivières, 17-10-1712)
J. Claude Nicolas Guillaume et Louise Lepailleur (Montréal, le 07-01-1730)	Joseph et Lise-Geneviève Han-Chaussé (Saint-Sulpice, 23-01-1736)
François-Thomas Guillaume et Marguerite de Sabrevois (Montréal, 16-08-1769)	Joseph et Marie Durand (Lanoraie, 09-01-1764)
Guillaume François Verneuil de Lorimier Saint-Cuthbert, 12-03-1795	Marguerite-Adélaïde Perreault
François-Thomas Chevalier de Lorimier	

FRANÇOIS-MARIE CHAMILLY DE LORIMIER

Descendant d'une famille noble, François-Marie Chamilly de Lorimier naquit à Saint-Cuthbert de Guillaume-Clément Verneuil de Lorimier et de Marie-Marguerite-Adélaïde Perreault dit Châteauguay. En 1829, il devint notaire et se fixa à Montréal où il épousa, à Montréal, le 10 janvier 1832, Henriette Cadieux, fille du notaire Jean-Marie Cadieux de Courville. De cette union, naquirent cinq enfants (quatre filles et un garçon).

Lors des troubles de 1837, enthousiasmé, il abandonna tout, femme, enfants, clientèle, pour se lancer dans la rébellion. Il fut l'un des chefs les plus actifs dans la résistance et travailla à l'organisation de la lutte armée. Il prit la direction du soulèvement de Beauharnois en 1838 et commanda à Odelltown, au sud de Napierreville, le combat qui fut le dernier engagement armé des Troubles de 1837-1838.

Ayant le grade de brigadier général des patriotes, il participa au soulèvement de Lacolle sous le commandement du Dr Robert Nelson. Fait prisonnier le 12 novembre 1838, il subit son procès en cour martiale à Montréal. Reconnu coupable, il fut condamné à mort et exécuté avec 11 autres patriotes, au Pied-du-Courant, le 15 février 1839. À la veille de son exécution, il rédigea son testament politique :

Prison de Montréal, 14 février 1839, à 11 h du soir.

Le public et mes amis en particulier, attendent, peut-être, une déclaration sincère de mes sentiments; à l'heure fatale qui doit nous séparer de la terre, les opinions sont toujours regardées et reçues avec plus d'impartialité. L'homme chrétien se dépouille en ce moment du voile qui a obscurci beaucoup de ses actions, pour se laisser voir en plein jour; l'intérêt et les passions expirent avec sa dépouille mortelle. Pour ma part, à la veille de rendre mon esprit à son créateur, je désire faire connaître ce que je ressens et ce que je pense. Je ne prendrais pas ce parti, si je ne craignais qu'on ne représentât mes sentiments sous un faux jour; on sait que le mort ne parle plus, et la même raison d'état qui me fait expier sur l'échafaud ma conduite politique pourrait bien forger des contes à mon sujet. J'ai le temps

et le désir de prévenir de telles fabrications et je le fais d'une manière vraie et solennelle à mon heure dernière, non pas sur l'échafaud, environné d'une foule stupide et insatiable de sang, mais dans le silence et les réflexions du cachot.

Je meurs sans remords, je ne désirais que le bien de mon pays dans l'insurrection et l'indépendance, mes vues et mes actions étaient sincères et n'ont été entachées d'aucun des crimes qui déshonorent l'humanité, et qui ne sont que trop communs dans l'effervescence de passions déchaînées. Depuis 17 à 18 ans, j'ai pris une part active dans presque tous les mouvements populaires, et toujours avec conviction et sincérité. Mes efforts ont été pour l'indépendance de mes compatriotes; nous avons été malheureux jusqu'à ce jour. La mort a déjà décimé plusieurs de mes collaborateurs. Beaucoup gémissent dans les fers, un plus grand nombre sur la terre d'exil avec leurs propriétés détruites, leurs familles abandonnées sans ressources aux rigueurs d'un hiver canadien. Malgré tant d'infortune, mon cœur entretient encore du courage et des espérances pour l'avenir, mes amis et mes enfants verront de meilleurs jours, ils seront libres, un pressentiment certain, ma conscience tranquille me l'assurent. Voilà ce qui me remplit de joies, quand tout est désolation et douleur autour de moi. Les plaies de mon pays se cicatriseront après les malheurs de l'anarchie et d'une révolution sanglante. Le paisible canadien verra renaître le bonheur et la liberté sur le Saint-Laurent; tout concourt à ce but, les exécutions mêmes, le sang et les larmes versés sur l'autel de la liberté arrosent aujourd'hui les racines de l'arbre qui fera flotter le drapeau marqué de deux étoiles des canadas.

Je laisse des enfants qui n'ont pour héritage que le souvenir de mes malheurs. Pauvres orphelins, c'est vous que je plains, c'est vous que la main ensanglantée et arbitraire de la loi martiale frappe par ma mort. Vous n'aurez pas connu les douceurs et les avantages d'embrasser votre père aux jours d'allégresse, aux jours de fêtes! Quand votre raison vous permettra de réfléchir, vous verrez votre père qui a expié sur le gibet, des actions qui ont immortalisé d'autres hommes plus heureux. Le crime de votre père est dans l'irréussite; si le succès eût accompagné ses tentatives, on eut honoré ses actions d'une mention honorable. « Le crime et non pas l'échafaud fait la honte. »

*Des hommes, d'un mérite supérieur au mien, m'ont battu la triste voie qui me reste à parcourir de la prison obscure au gibet. Pauvres enfants! Vous n'aurez plus qu'une mère tendre et désolée pour soutien; si ma mort et mes sacrifices vous réduisent à l'indigence, demandez quelques fois en mon nom, je ne fus jamais insensible aux malheurs de mes semblables. Quant à vous, mes compatriotes, mon exécution et celle de mes compatriotes d'échafaud vous seront utiles. Puissent-elles vous démontrer ce que vous devez attendre du gouvernement anglais!... Je n'ai plus que quelques heures à vivre, et j'ai voulu partager ce temps précieux entre mes devoirs religieux et ceux dus à mes compatriotes; pour eux, je meurs sur le gibet de la mort infâme du meurtrier, pour eux je me sépare de mes jeunes enfants et de mon épouse sans autre appui, et pour eux je meurs en m'écriant : « **Vive la liberté, vive l'indépendance.** »*

Chevalier de Lorimier

Le 14 novembre 1858, au cimetière de la Côte-des-Neiges à Montréal (près de l'entrée du côté gauche) fut inauguré un monument pour perpétuer le souvenir des patriotes de 1837-38. Ce monument nous donne le nom des patriotes tués sur les champs de bataille pendant l'insurrection, de ceux qui furent exilés aux Bermudes ou en Australie ainsi que les noms des 12 qui furent pendus devant la prison du Pied-du-Courant de la rue Notre-Dame à Montréal, dont le Chevalier de Lorimier. Une rue importante de Montréal rappelle son souvenir.

De la naissance de Nicolas Perrot

Le docteur Dupras nous a fait parvenir ce texte au sujet de l'origine de Nicolas Perrot. Nous le remercions et nous reproduisons ici ce texte :

Nicolas Perrot est généralement dit être né en 1643 à Darcey, évêché d'Autun, Bourgogne. Il est décédé le 13 août 1717 à Bécancour et inhumé le lendemain dans l'église paroissiale.

Les registres paroissiaux de Darcey ne présentent aucun manque entre 1642 et 1660 sauf entre le 25 juin et le 8 décembre 1647. En fait, les lignes suivantes nous portent à croire que Nicolas et son premier frère Joseph (né en 1646) sont nés à Ménétreux. Malheureusement les registres paroissiaux pour cette époque ne sont pas conservés et nous ne pouvons pas le prouver.

Ce que nous savons :

François, le père de Nicolas, est né à Darcey le 13 janvier 1616 et il est le fils de François Perrot et d'Etiennelette Chamereau. En 1641 il est lieutenant de justice à Darcey et parrain d'une fille de Laurent Perrot, le 29 avril 1641. Il disparaît des registres de Darcey jusqu'en 1651.

Un acte notarié de 1646 nous apprend que François Perrot habite alors Ménétreux le Pitois. On retrouve sa trace à Grésigny comme parrain à un baptême le 29 avril 1649. Il est dit marchand à Ménétreux le Pitois. Son épouse signe comme marraine à Darcey le 18 avril 1650. Elle est dite de Ménétreux le Pitois. François Perrot et Marie Sirot ont donc de toute évidence, habité Ménétreux entre 1646 et 1651. On pense que François Perrot et Marie Sirot se sont mariés en 1642, probablement à Ménétreux. La famille Sirot vivait à Ménétreux depuis au moins 1552 : une liste des habitants fait mention d'un Johan Syrot sur une liste des habitants à cette date. On peut penser qu'ils sont restés à Ménétreux jusqu'en 1651. Les autres enfants du couple Perrot et Sirot sont tous nés à Darcey.

La famille de Nicolas Perrot

François Perrot, son père, est lieutenant de justice et procureur d'office à Darcey. Il y décède le 25 janvier 1707 âgé de 91 ans. Sa femme, Marie Sirot est décédée à Darcey le 26 décembre 1670. Ils ont eu au moins 8 enfants.

- Nicolas, serait l'aîné, né vers 1643;
- François, décédé à Darcey le 3 janvier 1668;
- Joseph (1646), décédé à Darcey le 1er février 1668, âgé de 22 ans;
- Jean, né le 2 avril 1651 à Darcey;
- Anne, née à Darcey le 24 février 1658. Elle s'y marie le 26 novembre 1686 avec Charles Pyron;
- Jean, décédé à Darcey le 22 décembre 1670, âgé de 10 ans (né vers 1660);
- François, né le 13 juillet 1664 à Darcey;
- Mathias, né à Darcey le 25 avril 1665. Sa femme, Marie Daubenton, originaire de Grésigny-Sainte-Reine, meurt à Darcey le 2 novembre 1715. On peut penser que Marie Daubenton était apparentée à la famille de Louis Daubenton, naturaliste né en 1716 à Montbard qui fut un collaborateur de Buffon.

Dans le fonds notarié de Laurent Perrot datant de 1646, on apprend que son frère François habite Ménétreux-le-Pitois à quelques kilomètres de Darcey. En 1606, Charles de Soissons fils de François de Longueville affranchit le village de Darcey et en 1634, son fils Louis vendit cette partie de Darcey à Charles de Clugny, déjà possesseur de l'autre partie, qui reconstitua ainsi l'ancienne seigneurie. L'ancien château-fort, détenu par la famille de Clugny à partir de 1634, château qui sera finalement détruit en 1775, immédiatement après la construction du château moderne. Le petit Nicolas Perrot aura donc vécu sous la juridiction du seigneur de Clugny jusqu'à son départ en Nouvelle-France.

Un peu de généalogie

Nicolas Perrot et Madeleine Raclos (Champlain, 11-11-1671)		
Claude et Marie Goulet (Repentigny, 09-07-1714)	Pierre et Marie-Anne Lescarbot (Saint-Sulpice, 26-04-1718)	
Joseph et Madeleine Brem dit Bordelais (Saint-Sulpice, 15-02-1751)	Jean-Sébastien et Marie-Anne Laperche (L'Assomption, 06-02-1747)	
Benjamin et Marie Pariseau (Saint-Sulpice, 06-10-1788)	Michel et Thérèse Rivest (L'Assomption, 30-01-1781)	Bénoni et Angélique Christin dit St-Amour (L'Assomption, 22-01-1782)
Joseph et Marguerite Prud'Homme (Saint-Sulpice, 20-01-1823)	Bénonny et Rosalie Tellier-Lafortune (L'Assomption, 27-01-1813)	Charles et Félicité Laporte (L'Assomption, 05-02-1839)
Pierre et M.-Louise Charland (Lavaltrie, 05-02-1861)	François et Joséphine Christin dit-St-Amour (Saint-Paul, 17-07-1849)	François et Azilda Gour (L'Assomption, 21-06-1876)
Arthur et Arthémise Rivest (Saint-Sulpice, 04-02-1896)	Onésime et M. Éveline Leblanc (Saint-Alexis, 30-01-1883)	Camille et Rosanna Roy (Immaculée-Conception MTL, 22-09-1908)
Germaine et Gérard-René Dupras (Saint-Sulpice, 18-08-1928)	Albert et Alice Raymond (Saint-Jean-Baptiste MTL, 19-05-1908)	Roland et Gabrielle Gascon (Pointe-aux-Trembles, 18-11-1939)
Denise Georges Madeleine Monique Nicole	Jules et Jacqueline Normand (Sainte-Cécile MTL, 07-09-1942)	Nicole et André Laverdure (Pointe-aux-Trembles, 20-06-1959)
Michel et Denise Desnoyers (Saint-Vincent-Ferrier, MTL 12-09-1970)		Michel Jean-Marc et André
Mélanie et Nadine		

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

DELMAR, Robert F (Floride, USA)
 DELMAR, Judith (Floride, USA)
 PERREAULT, Alfred (Munster, Ontario)

Une carte de membre permanente

Lors de la réunion du conseil d'administration le 28 janvier 2007, le design d'une nouvelle carte de membre fut adopté. Celle-ci, permanente et plastifiée, aura comme identification sur la face principale, le logo, le nom de l'association, le nom du membre, son numéro, sa référence sur sa descendance (si possible), le mois et l'année de son adhésion. Au verso, il y aura au minimum, l'adresse et le numéro de téléphone de l'Association et finalement la note déclarant que la carte et avantages de cette dernière sont valides en autant que la cotisation annuelle est payée.

Voici des images recto-verso de la carte >>>

La référence sur la descendance s'exprime par la formule suivante : "nom de l'ancêtre" > "nom de l'enfant".

voici quelques possibilités pour les descendants de nicolas perrot (1643 - 1717) :

enfants de Nicolas

nicolas > claudé
nicolas > françois
nicolas > jean
nicolas > michel
nicolas > nicolas
nicolas > pierre
nicolas > françoise
nicolas > anne

des frères et soeurs de Nicolas :

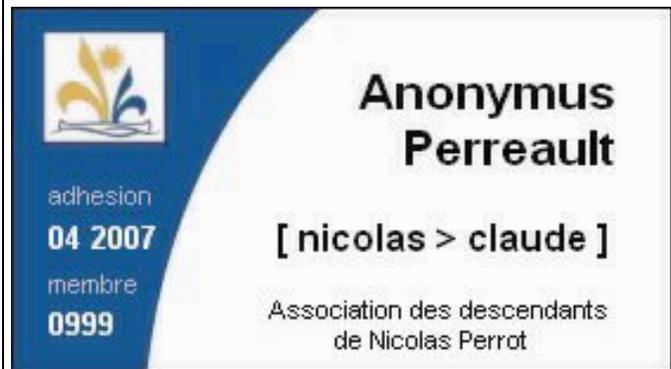
françois > anne
françois > jean
françois > mathias

et pour les descendants de François Perrot, grand-père de Nicolas (incluant la descendance de Pierre Perrot et Geneviève Poulin) :

françois-père > laurent

Si vous êtes membre, mais que vous n'êtes pas descendant(e) de Nicolas ou de sa parenté, on laissera cette espace à blanc.

VUE DE FACE



VERSO



Pour être en mesure d'indiquer votre ascendant sur votre nouvelle carte de membre, **il importe que vous fassiez parvenir au secrétariat, en même temps que votre renouvellement, la ligne de votre ascendance.** Ces renseignements auront deux utilités : cela permettra de compléter le dictionnaire généalogique que nous sommes en train de constituer et d'indiquer, sur votre carte permanente, votre ascendance. Lors des rencontres annuelles, votre carte facilitera votre identification.

L'adresse web de l'Association est :
www.nicolasperrot.org

et l'adresse courriel est :
info@nicolasperrot.org

André Clément Perreault,
webmestre